

COMMUNE DE GUEREINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2024

Date

de convocation :

5 avril 2024

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Absents excusés : 2

Dont représentés : 2

Absents : 1

Nombre de suffrages

exprimés : 12

Le mercredi dix avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, salle du conseil municipal, le conseil municipal de la commune de GUEREINS sous la présidence du Maire Madame Claude CLEYET-MARREL

Convocation du 5 avril 2024

Etaient présents : 10

Madame CLEYET-MARREL Claude, Monsieur SEVES Thierry, Madame TRONCI Delphine, Monsieur MARAILLAC Jacques, Madame GAMBINO Béatrice, Monsieur MICHEL Daniel, Monsieur DUFOUR Stéphane, Madame GUYON Anne, Monsieur PERRI Laurent, Monsieur VIOLLET Fabrice

Etaient absents excusés : 2

Monsieur MELINON Stéphane (a remis pouvoir à Mme GAMBINO Béatrice)
Madame CLEANTHOUS Sandra (a remis pouvoir à Mme CLEYET-MARREL Claude)

Etaient absents : 1

Madame GOUILLON Nathalie

Madame GAMBINO Béatrice est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal, en application de l'article L 2121-15 du CGCT.

N° 2024-04-10-03

OBJET : Attribution des marchés de prestations intellectuelles pour les travaux de rénovation dans le bâtiment abritant la cantine et le périscolaire.

Madame le Maire rappelle que des procédures de consultation des prestataires ont été lancées.

LEVE TOPOGRAPHIQUE

Au vu du montant estimé du marché, le dossier de consultation a été envoyé par mail, le 14/03/2024, aux entreprises suivantes :

- DVL Topo
- Axis Conseil
- Cabinet Dominique MOREL

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 22/03/2024 à 12 h 00. Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par mail uniquement aux adresses suivantes : mairie-guereins@outlook.fr ET blandine.marmeth@agence01.fr ET marches@agence01.fr

Tous ces prestataires ont transmis une réponse.

L'analyse des offres a été effectuée.

Accusé de réception en préfecture
001-210101838-20240410-2024-04-10-03-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

ETUDES GEOTECHNIQUES

Au vu du montant estimé du marché, le dossier de consultation a été envoyé par mail, le 14/03/2024, aux entreprises suivantes :

- ANTEMYS/INFRANEO
- EG SOL
- ALPHA SOL

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 22/03/2024 à 12 h 00. Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par mail uniquement aux adresses suivantes : mairie-guereins@outlook.fr ET blandine.marmeth@agence01.fr ET marches@agence01.fr

Tous ces prestataires ont transmis une réponse.

L'analyse des offres a été effectuée.

DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB

Au vu du montant estimé du marché, le dossier de consultation a été envoyé par mail, le 14/03/24, aux entreprises suivantes :

- Juris Diagnostics Immobiliers
- KM'Aplomb
- Calade Environnement

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 22/03/24 à 12 h 00. Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par mail uniquement aux adresses suivantes : mairie-guereins@outlook.fr ET blandine.marmeth@agence01.fr ET marches@agence01.fr

Les prestataires JURIS DIAGNOSTIC et SODIATEC ont transmis une réponse. SODIATEC a eu l'information de la consultation par un des prestataires consultés.

L'analyse des offres a été effectuée.

Au vu des rapports d'analyses des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu les rapports d'analyses des offres,

DECIDE d'attribuer le marché de levé topographique au cabinet MOREL pour un montant de 1 155,00 € HT

DECIDE d'attribuer le marché d'Etudes géotechniques à ALPHA SOL pour un montant de 1 700,00 € HT

DECIDE d'attribuer le marché Diagnostic Amiante et Plomb à SODIATEC pour un montant forfaitaire de déplacement de 50 € HT + un montant de 220 € HT pour le rapport amiante + un montant de 150 € HT pour le repérage plomb + un prix unitaire de 30€ HT à multiplier par le nombre nécessaire de prélèvement dans le bâti + un prix unitaire de 110€ HT à multiplier par le nombre de couche à analyser à multiplier par le nombre nécessaire de prélèvement pour les enrobés + un prix unitaire de 40 €HT à multiplier par le nombre nécessaire de prélèvement pour les enrobés.

AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à leurs exécutions

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif 2024, opération n°144.

Le Maire,
Madame Claude CLEYET-MARREL.

